

## PROCES VERBAL

### DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

L'an deux mille quatorze, le lundi 30 juin à 15 heures, à CARRY LE ROUET, les actionnaires de la Société FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANNEE : Société Anonyme au capital de 2 913 300. €. divisé en 1 911 000 actions de 1.52 €. l'une, se sont réunisen Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation du Conseil d'Administration parue dans les journaux d'annonces légales :

- B.A.L.O. n° 58 du 14 mai 2014
- LES NOUVELLES PUBLICATIONS ECONOMIQUES ET JURIDIQUES des Bouches-du-Rhône n° 9795 du 13 juin 2014.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie-Catherine SULITZER en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration.

Messieurs Roland SULITZER et Robert BOURGAREL, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Chantal DEL-CORSO est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le tout conformément aux statuts.

La Présidente constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 993 644 actions, et que l'Assemblée Générale régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013 avec affectation des résultats.
- Approbation des conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce.
- Changement de dénomination du Commissaire aux comptes titulaire.
- Démission, nomination du Commissaire aux comptes suppléant.
- Quitus aux Administrateurs.
- Questions diverses.

.../...

.../...

La Présidente dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- 1) un exemplaire des journaux d'annonces légales et les copies des lettres adressées aux titulaires d'actions nominatives
- 2) la feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau
- 3) les pouvoirs des actionnaires représentés
- 4) les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes)
- 5) le rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 6) le rapport du Commissaire aux Comptes de l'exercice
- 7) le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Après lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux Comptes la Présidente tient à informer l'Assemblée qu'en ce qui concerne le caravaning, le chiffre d'affaires pour les 6 premiers mois de cette année a baissé de 8% par rapport à celui de l'année dernière non seulement parce que les ouvriers ne sont pas revenus pour louer les mobil homes et que sur le plan des réservations pour la saison on ne peut plus faire de pronostics car les clients réservent au dernier moment par internet.

D'un autre côté la Présidente informe l'Assemblée que le Maire qui avait été nommé l'an dernier a été élu cette année aux élections municipales. Nous avons de très bons contacts avec ce dernier et nous vous tiendrons informé de l'évolution de nos pourparlers.

Après avoir répondu et débattu aux différentes questions posées par certains actionnaires, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

## **RESOLUTIONS**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2013 se soldant par une perte de 183 531,10 €.

**RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter la somme de (183 531,10) € en report à nouveau.

**RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

.../...

.../...

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'année.

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce, déclare expressément approuver ces conventions.

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir rappelé que Didier IVARRA, commissaire aux comptes titulaire, exerce désormais sous la dénomination DI AUDIT, prend acte que la société DI AUDIT se substitue de plein droit à Monsieur Didier IVARRA dans ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019 tel qu'il en a été décidé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2013.

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris acte de la démission du Commissaire aux comptes suppléant, Fabrice FAYETTE dont la mission a pris fin après l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013, décide de nommer en remplacement la société SOFIRIS AUDIT sis à Marseille (13008) 2 Boulevard Michelet, qui exercera ses fonctions jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire pour la durée restant à courir du mandat du Commissaire au Comptes titulaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

.../...

.../...

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et faire toutes publications.

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 16h00.

-----